

ET SI L'ON PARLAIT IMPÔTS...

Chère Madame, Cher Monsieur
Mes chers concitoyens,

Ainsi que vous le savez, les impôts locaux, outre leur complexité, relèvent d'une histoire locale souvent « bousculée » par des décisions nationales ou intercommunales.

Ils sont aussi liés aux services municipaux mis en œuvre, à leur qualité et à leur diversité dont chacun est libre de son appréciation.

Il est également utile de savoir que les taux n'ont pas de sens s'ils ne sont pas rapportés à la valeur locative dite de base. Pour être tout à fait explicite, un taux plus faible dans une ville peut entraîner une imposition plus élevée si la valeur locative est plus importante.

En effet, ces valeurs locatives déterminées par l'administration fiscale sont très différentes d'une ville à une autre. On comprend donc sans difficulté qu'un même taux d'imposition ne conduit pas à payer le même montant d'impôt selon que le bien soit situé à Trappes ou à Versailles.

Comparer simplement les taux d'impôts fonciers n'a donc aucun sens, il faut comparer les montants moyens d'impôts payés dans chaque commune.

Même si toute comparaison doit être prudente puisque les politiques conduites ne sont pas partout identiques, elle permet le réalisme et l'objectivité.

J'ai donc procédé, sur la base du rapport édité par le Conseil Départemental, à une analyse détaillée pour les douze villes de Saint Quentin en Yvelines et ce, par type d'impôt.

Vous pourrez constater que parmi les villes de notre communauté d'agglomération, les impôts à Trappes-en-Yvelines sont les moins élevés. Seules deux petites communes spécifiques ont des contributions plus faibles. Vous pourrez également constater que lesdits impôts ont baissés entre 2016 et 2017 passant de 529,59 euros par habitant à 517,26 euros (Nous n'avons pas encore les statistiques de 2018 que nous vous ferons savoir dès que possible).

Je reste, bien entendu, à votre écoute pour toute explication complémentaire. Soyez cependant assurés que nous avons trop de respect pour vous et d'attention pour l'avenir de notre ville, pour ne pas être rigoureux (trop parfois peut-être) dans la gestion de l'argent public.

bien cordialement



Guy Malandain
Maire de Trappes-en-Yvelines

⇒ TSVP ↻

ANALYSE COMPARATIVE DES IMPOTS LOCAUX

Sur les 12 villes de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines

A - Foncier bâti (Payé par les propriétaires - logements et entreprises)

2016

	Taux	Total	Moyenne par habitant
Ville la plus élevée	20.04	16 502 229	587.67 €
Ville la moins élevée	17.92	1 239 479	203.73 €
Trappes-en-Yvelines	24.14	11 168 997	356.53 €

Nous sommes 8e sur les 12 villes

Moyenne intercommunale : 370,68 € > 356,53 €

2017

	Taux	Total	Moyenne par habitant
Ville la plus élevée	20.04	16 749 310	602.32 €
Ville la moins élevée	17.92	1 238 396	203.12 €
Trappes-en-Yvelines	24.14	11 378 748	353.84 €

Nous sommes 9e sur les 12 villes

Moyenne intercommunale : 380,03 € > 353,84 €

B - Foncier non bâti (Payé par certains propriétaires de terrain)

2016

	Taux	Total	Moyenne par habitant
Ville la plus élevée	82.87	74 706	8.09 €
Ville la moins élevée	65.46	17 613	0.98 €
Trappes-en-Yvelines	116.16	160 334	5.12 €

Nous sommes 4e sur les 12 villes

Moyenne intercommunale : 3,41 € < 5,12 €

2017

	Taux	Total	Moyenne par habitant
Ville la plus élevée	105.27	55 639	5.22 €
Ville la moins élevée	65.46	17 048	0.95 €
Trappes-en-Yvelines	116.16	109 071	3.39 €

Nous sommes 4e sur les 12 villes

Moyenne intercommunale : 3,32 € < 3,39 €

C - Taxe d'habitation (Payée par les locataires et propriétaires occupants)

2016

	Taux	Total	Moyenne par habitant
Ville la plus élevée	18.17	3 554 989	348.02 €
Ville la moins élevée	6	296 393	68.29 €
Trappes-en-Yvelines	12.86	5 072 996	161.94 €

Nous sommes 10e sur les 12 villes

moyenne intercommunale : 220,48 € > 161,94 €

2017

	Taux	Total	Moyenne par habitant
Ville la plus élevée	18.17	3 721 049	362.46 €
Ville la moins élevée	7.5	370 952	85.10 €
Trappes-en-Yvelines	12.86	5 146 148	160.03 €

Nous sommes 10e sur les 12 villes

Moyenne intercommunale : 226,36 € > 160,03 €

Tableau par ville (moyenne par habitant)

Taxe foncière sur les propriétés bâties + Taxe d'habitation + Taxe foncière sur le non bâti

2016

779.83 €	1
701.47 €	2
673.51 €	3
670.86 €	4
643.27 €	5
615.13 €	6
608.35 €	7
607.96 €	8
574.01 €	9
523.59 €	10 - Trappes-en-Yvelines
382.61 €	11
353.34 €	12

Moyenne par habitant dans les 12 villes cumulées : 594,57 €

Moyenne à Trappes en Yvelines : **523,59 €**

2017

800.33 €	1
689.07 €	2
687.67 €	3
681.56 €	4
659.30 €	5
625.05 €	6
622.20 €	7
616.92 €	8
570.03 €	9
517.26 €	10 - Trappes-en-Yvelines
482.95 €	11
364.14 €	12

Moyenne par habitant dans les 12 villes cumulées : 609,71 €

Moyenne à Trappes en Yvelines : **517,26 €**

Nota : N'ayant pas à émettre un avis sur la situation des autres villes, j'ai volontairement non mentionné leur nom